

## **ENSEMBLE 115**

### **Organisation et modernisation des filières**

#### **Sommaire**

<p><b>I. Description du dispositif</b></p> <p>Les mesures regroupées dans cet ensemble relèvent du premier pilier de la politique agricole commune.</p> <p><b>Installation, modernisation et maîtrise des pollutions</b></p> <p>Restructuration du vignoble (ONIVINS) Rénovation du verger et diverses mesures mises en œuvre par (ONIFLHOR) Autres mesures appliquées par différents offices</p> <p><b>Transformation et commercialisation des produits agricoles</b></p> <p>Renforcement des filières viande (OFIVAL) Amélioration de la qualité du lait chez les transformateurs (ONILAIT)</p>	<p><b>II. Les concours publics : 180 millions € en 2004</b></p> <p>Avec 132 millions d'euros, la restructuration du vignoble constitue la mesure de très loin la plus importante de l'ensemble (73,5% du total des concours en 2004). Elle est appliquée dans le cadre de l'organisation commune de marché viti-vinicole et est financée avec des crédits communautaires.</p> <p>Le montant des actions diverses en faveur de la modernisation des exploitations appliquées par l'ONIFLHOR avec des crédits quasi exclusivement d'origine nationale s'élève à un montant global d'environ 23 millions d'euros (13% du total des concours en 2004).</p>
---	--

#### **I. Description du dispositif**

Conformément à la nouvelle présentation des concours publics à l'agriculture, qui privilégie la finalité des dépenses, l'ensemble "organisation et modernisation des filières" regroupe les financements pour des mesures de natures diverses mises en œuvre par les organismes d'intervention au profit des producteurs et entreprises d'aval des filières relevant de leurs missions. Ces mesures, qui relèvent du premier pilier de la politique agricole commune, concernent plus particulièrement l'installation, la modernisation et la maîtrise des pollutions, ainsi que, dans une moindre mesure, la transformation et la commercialisation des produits agricoles.

##### **I.1 Installation, modernisation et maîtrise des pollutions**

ONIVINS : les actions en faveur de la restructuration du vignoble et de l'amélioration de l'encépagement sont les dépenses les plus importantes. Elles consistent à aider la replantation de vignes de meilleure qualité sur des superficies équivalentes à celles arrachées depuis moins de quatre ans. Après l'interruption des financements européens entre 1994 et 2001, l'aide, nationale, est redevenue communautaire. Les enveloppes allouées à la France au titre des quatre dernières campagnes ont permis la restructuration et la reconversion des surfaces indiquées dans le tableau 1.

Tableau 1

Restructuration du vignoble	Superficies en hectares	Montant des aides en millions d'€	Montant moyen des aides par hectare
Campagne 2000-2001	13 774	68,9	5 000€
Campagne 2001-2002	12 923	90,1	7 000€
Campagne 2002-2003	13 052	108,7	8 300€
Campagne 2003-2004*	10 749	94,4	8 800€

\* données au 09/03 2005

Source : ONIVINS

L'ONIVINS mène, par ailleurs, différentes actions pour faciliter la restructuration de la filière viti-vinicole.

ONIFLHOR : l'office met en œuvre plusieurs types d'interventions nationales destinées à contribuer au renforcement structurel et à la modernisation des filières fruits et légumes, ainsi que différents programmes spécifiques. Il applique également certaines mesures prévues dans les contrats de plan Etat-Régions. Les interventions les plus significatives sont les suivantes :

- le volet modernisation des vergers obsolètes appliqué dans le cadre du plan arboricole (580 hectares de pêchers arrachés en 2004 et 635 hectares de pommiers) ;
- le programme de rénovation du verger qui a concerné 2 600 hectares au titre de la campagne 2003-2004 (2 361 hectares pour la campagne précédente). A partir de 2005 les opérations de plantation seront financées dans le cadre du PDRN ;
- Les aides à l'investissement prévues dans les contrats de plan et destinées à l'équipement des exploitations ;
- Les programmes spécifiques concernant l'agriculture biologique, la mise en place d'abris pour les cultures maraîchères, la prévention des risques climatiques en arboriculture, l'amélioration de la qualité de la pomme de terre, l'amélioration de la qualité de l'endive, la mise en place d'aspergeraies et le programme de reconversion variétale mené en faveur de la filière tabacole.

Par ailleurs, le programme d'aide à la construction et à la modernisation des serres maraîchères et horticoles intervient dans le cadre du PDRN (cf l'ensemble "installation, modernisation et maîtrise des pollutions").

## I.2 Transformation et commercialisation des produits agricoles

OFIVAL : l'office applique plusieurs dispositifs d'aide aux entreprises afin de renforcer les filières viande. Les plus importants concernent l'aide à la restructuration des organisations de producteurs, l'aide aux équipements des entreprises de mise en marché, l'aide au développement technologique et à l'innovation et l'aide aux investissements des entreprises d'abattage-transformation. En 2004, cette dernière forme d'aide a plus particulièrement concerné la restructuration des entreprises d'aval de la filière volailles frappées par la crise qui a affecté ce secteur en 2003.

ONILAIT : l'office apporte son soutien financier à des programmes spécifiques visant à l'amélioration globale de la qualité du lait pouvant concerner les transformateurs qui fabriquent les produits.

## II. Les concours publics

Tableau 2

Concours publics de l'ensemble 115 (organisation et modernisation des filières)	1994	2000	2001	2002	2003	2004	2004 / 2003	budget national 2004	budget UE 2004
Installation, modernisation et maîtrise des pollutions	61,1	94,4	95,2	137,8	131,7	171,6	30,3%	38,9	132,7
<i>dont restructuration du vignoble</i>	<i>0,0</i>	<i>0,0</i>	<i>31,4</i>	<i>94,6</i>	<i>88,2</i>	<i>132,0</i>	<i>49,7%</i>	<i>0,0</i>	<i>132,0</i>
<i>dont autres mesures</i>	<i>61,1</i>	<i>94,4</i>	<i>63,8</i>	<i>43,2</i>	<i>43,5</i>	<i>39,6</i>	<i>-9,1%</i>	<i>38,9</i>	<i>0,7</i>
Transformation et commercialisation des produits agricoles	6,6	5,0	1,7	14,4	14,5	7,2	-50,2%	7,2	0,0
Autres mesures	0,0	1,3	32,0	34,4	4,5	0,9	-80,0%	0,9	0,0
<b>Total</b>	<b>67,7</b>	<b>100,8</b>	<b>128,9</b>	<b>186,6</b>	<b>150,7</b>	<b>179,7</b>	<b>19,2%</b>	<b>47,0</b>	<b>132,7</b>

Unité : million d'euros

Source: les concours publics à l'agriculture - MAP

Les financements progressent globalement de 19,2% en 2004 en s'élevant à 179,7 millions d'euros, sous l'effet de la forte croissance des dépenses pour la restructuration du vignoble qui constitue la mesure de très loin la plus importante au sein de l'ensemble (73,5% du total en 2004). Cette mesure est appliquée par l'ONIVINS avec des crédits redevenus communautaires depuis 2001.

La seconde catégorie de mesures la plus importante au plan financier, en 2004, concerne diverses actions en faveur de la modernisation des exploitations appliquées par l'ONIFLHOR avec des crédits principalement nationaux d'environ 23 millions d'euros. Ce montant ne comprend pas les financements pour les aides aux investissements en serres intégrées dans le PDRN (cf l'ensemble "installation, modernisation et maîtrise des pollutions").